

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 SG 95 Subvention à l'association CINE-MA-DIFFERENCE (14e).

M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « CINE-MA-DIFFERENCE »

Sur le rapport présenté par Mr Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission et Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^e Commission,

Délibère

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association « CINE-MA-DIFFERENCE », 139 rue de l'Ouest (14e) (simpa : 14768, tiers : X 07943) au titre de l'année 2011, pour la poursuite de ses activités cinéma pour personnes en situation de handicap.

Article 2 : La dépense correspondante soit 5.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 314, ligne 02006, au titre du cinéma.